

ORDRE DU JOUR - REUNION DU BUREAU

23/07/2026

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 juillet 2026
3. Avenant au lot N°9 Sanitaire, du marché N°2025-03 Construction d'une déchèterie à Wisches
4. Avenant au lot N°11 Electricité, du marché N°2025-03 Construction d'une déchèterie à Wisches
5. Avenant au lot N°7 Serrurerie du marché N°2025-03 Construction d'une déchèterie à Wisches
6. Modification du tableau des effectifs
7. Prise en charge des dépôts des communes et communautés de communes en déchèterie
8. Projet de révision des horaires des déchèteries
9. Divers

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 23 juillet 2026
N°B075-08-2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 juillet à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 17 juillet 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM. Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Vice-Présidents
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Alexandre GONÇALVES, Vice-Président ayant donné mandat à M. Jean-Philippe HARTMANN
Membres présents ou représentés : 6	<u>Membre absent excusé :</u> M. Mario TROESTLER, Vice-Président
	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

CONSIDERANT que par combinaison des articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la secrétaire de séance peut être un/une agent(e) ;

DESIGNE

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

vote à main levée :	pour	: 6
	contre	: 0
	abstention	: 0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 23 juillet 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 23 juillet 2026 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 23 juillet 2026
N°B076-08-2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 juillet à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 17 juillet 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM. Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Vice-Présidents
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Alexandre GONÇALVES, Vice-Président ayant donné mandat à M. Jean-Philippe HARTMANN
Membres présents ou représentés : 6	<u>Membre absent excusé :</u> M. Mario TROESTLER, Vice-Président <u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2026

LE BUREAU,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;

APPROUVE

sans observation le procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 7 juillet 2026.

ET PROCEDE

à la signature du registre des délibérations.

vote à main levée :	pour	:	6
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 23 juillet 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 23 juillet 2026 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 23 juillet 2026
N°B077-08-2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 juillet à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 17 juillet 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM. Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Vice-Présidents
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Alexandre GONÇALVES, Vice-Président ayant donné mandat à M. Jean-Philippe HARTMANN
Membres présents ou représentés : 6	<u>Membre absent excusé :</u> M. Mario TROESTLER, Vice-Président
	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : MARCHE N°2025-03 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A
WISCHES : AVENANT N°2 AU LOT N°9 SANITAIRE**

LE BUREAU,

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;
- VU** la délibération du Bureau N°B033-05-2025 en sa séance du 29 avril 2025 portant attribution du lot N°9 Sanitaire à la société ECS LAMBERT ;

CONSIDERANT que l'avancée des travaux fait apparaître la nécessité d'apporter des modifications au cahier des charges initial ;

1° APPROUVE

la conclusion de l'avenant N°2 au lot N°9 du marché 2025-03 intégrant la modification suivante :

- plus-value pour l'adaptation entre le moignon de EP et la descente EP, pour un montant total de + 900,00 € TTC.

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

vote à main levée :	pour	:	6
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 23 juillet 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 23 juillet 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 23 juillet 2026
N°B078-08-2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 juillet à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 17 juillet 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM. Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Vice-Présidents
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Alexandre GONÇALVES, Vice-Président ayant donné mandat à M. Jean-Philippe HARTMANN
Membres présents ou représentés : 6	<u>Membre absent excusé :</u> M. Mario TROESTLER, Vice-Président
	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : MARCHE N°2025-03 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A
WISCHES : AVENANT N°1 AU LOT N°11 ELECTRICITE**

LE BUREAU,

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;
- VU** la délibération du Bureau N°B033-05-2025 en sa séance du 29 avril 2025 portant attribution du lot N°11 Electricité CFO/CFA à la société NUMERILEC SASU ;

CONSIDERANT que l'avancée des travaux fait apparaître la nécessité d'apporter des modifications au cahier des charges initial ;

1° APPROUVE

la conclusion de l'avenant N°1 au lot N°11 du marché 2025-03 intégrant la modification suivante :

- plus-value pour la mise en place d'un projecteur complémentaire sur l'auvent pour éclairer les bennes y compris câblage et détecteur de mouvement, pour un montant total de + 2 629,67 € TTC.

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

vote à main levée :

pour	:	6
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 23 juillet 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 23 juillet 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 23 juillet 2026
N°B079-08-2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 juillet à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 17 juillet 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM. Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Vice-Présidents
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Alexandre GONÇALVES, Vice-Président ayant donné mandat à M. Jean-Philippe HARTMANN
Membres présents ou représentés : 6	<u>Membre absent excusé :</u> M. Mario TROESTLER, Vice-Président
	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : MARCHE N°2025-03 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A
WISCHES : AVENANT N°2 AU LOT N°7 SERRURERIE**

LE BUREAU,

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;
- VU** la délibération du Bureau N°B033-05-2025 en sa séance du 29 avril 2025 portant attribution du lot N°7 Serrurerie à la société GIAMBERINI & GUY ;

CONSIDERANT que l'avancée des travaux fait apparaître la nécessité d'apporter des modifications au cahier des charges initial ;

1° APPROUVE

la conclusion de l'avenant N°2 au lot N°7 du marché 2025-03 intégrant les modifications suivantes :

- La suppression l'échelle accès toiture prévue initialement au cahier des charges (position B.5) et son remplacement par une échelle à crinoline hauteur à franchir 3,5m ainsi que la modification du garde-corps en toiture existant pour permettre et sécuriser le passage pour un montant total de + 1 944,00 € TTC.

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

vote à main levée :	pour	:	6
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 23 juillet 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 23 juillet 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 23 juillet 2026
N°B080-08-2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 juillet à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 17 juillet 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM. Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Vice-Présidents
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Alexandre GONÇALVES, Vice-Président ayant donné mandat à M. Jean-Philippe HARTMANN
Membres présents ou représentés : 6	<u>Membre absent excusé :</u> M. Mario TROESTLER, Vice-Président
	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS,
SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS
PERMANENTS ET NON PERMANENTS**

LE BUREAU,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2010 ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;

1°APPROUVE

- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en adjoint technique territorial au 1^{er} septembre 2026, suite à une radiation des cadres pour départ en retraite.

- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en adjoint technique territorial au 1^{er} octobre 2026, suite à une radiation des cadres pour mutation.

2° AUTORISE

d'une manière générale Monsieur le Président à recruter des agents non-titulaires afin de pourvoir à la vacance des emplois de droit public si ceux-ci ne peuvent être immédiatement pourvus par un fonctionnaire dans les conditions statutaires prévues par le Code Général de la Fonction Publique, en précisant que la rémunération des affectataires ne pourra être inférieure à la rémunération indiciaire minimale du grade dans lequel il sera nommé, ni excéder l'indice terminal de la grille indiciaire de ce même grade, la détermination de la rémunération appartenant par conséquent à l'autorité territoriale selon les principes régissant la matière.

vote à main levée :	pour	:	6
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 23 juillet 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 23 juillet 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 23 juillet 2026
N°B081-08-2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 juillet à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 17 juillet 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM. Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Vice-Présidents
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Alexandre GONÇALVES, Vice-Président ayant donné mandat à M. Jean-Philippe HARTMANN
Membres présents ou représentés : 6	<u>Membre absent excusé :</u> M. Mario TROESTLER, Vice-Président
	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : PRISE EN CHARGE DES APPORTS EN DECHETERIE– PREMIER SEMESTRE 2026

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;

CONSIDERANT que les apports en déchèterie des communes concernent notamment des déchets collectés au pied des points d'apport volontaire mis en place par le SMICTOMME ;

CONSIDERANT les services rendus par les communes et communautés de communes au SMICTOMME avec la distribution des sacs biodéchets, la vente de bacs, le renseignement des usagers notamment sur les consignes de tri et le fonctionnement des déchèteries ;

CONSIDERANT les services rendus par les communes du Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau au SMICTOMME pour informer les usagers notamment sur les consignes de tri et le fonctionnement des déchèteries ;

CONSIDERANT que la Croix Rouge Française de l'unité de Molsheim reçoit un certain nombre de dons qui ne sont clairement plus réemployables et auraient dû être déposés directement en déchèterie par les usagers du territoire et qu'il n'appartient donc pas à la Croix Rouge de financer l'élimination de ces objets qui sont en réalité des déchets ;

1° DECIDE

d'accorder une remise des frais de dépôts des déchets en déchèteries pour le premier semestre de l'année 2026, selon l'état annexé ci-après, pour un montant total de 5050,46 €.

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout acte et document se rapportant à la présente délibération.

vote à main levée :	pour	:	6
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 23 juillet 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 23 juillet 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE : ETAT DES REMISES DE FRAIS DE DEPOTS DES DECHETS EN DECHETERIE

ETABLISSEMENT	Montant 1 ^{er} semestre 2026
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOSSIG ET DU VIGNOLE	200,73 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION MOLSHEIM MUTZIG	229,86 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM	29,12 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE	0 €
COMMUNE D'ALTORF	80,14 €
COMMUNE D'AVOLSHEIM	85,84 €
COMMUNE DE BALBRONN	0 €
COMMUNE DE BAREMBACH	80,26 €
COMMUNE DE BELLEFOSSE	0 €
COMMUNE DE BELMONT	30,56 €
COMMUNE DE BERGBIETEN	57,28 €
COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM	72,74 €
COMMUNE DE BLANCHERUPT	0 €
COMMUNE DE BOERSCH	0 €
COMMUNE DE BOURG BRUCHE	0 €
COMMUNE DE COLROY LA ROCHE	45,65 €
COMMUNE DE COSSWILLER	0 €
COMMUNE DE DACHSTEIN	66,18 €
COMMUNE DE DAHLENHEIM	0 €
COMMUNE DE DANGOLSHEIM	36,51 €
COMMUNE DE DINSHEIM SUR BRUCHE	32,76 €
COMMUNE DE DORLSHEIM	63,88 €
COMMUNE DE DUPPIGHEIM	317,86 €
COMMUNE DE DUTTLENHEIM	243,21 €
COMMUNE D'ERGERSHEIM	83,90 €
COMMUNE D'ERNOLSHEIM BRUCHE	45,63 €
COMMUNE DE FLEXBOURG	39,20 €
COMMUNE DE FOUDAY	63,88 €
COMMUNE DE GRANDFONTAINE	0 €
COMMUNE DE GRENDLBRUCH	18,25 €
COMMUNE DE GRESSWILLER	0 €
COMMUNE DE GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	87,50 €
COMMUNE DE HEILIGENBERG	21,43 €
COMMUNE DE KIRCHHEIM	31,01 €
COMMUNE DE LA BROQUE	209,23 €
COMMUNE DE LUTZELHOUSE	57,27 €
COMMUNE DE MARLENHEIM	320,58 €
COMMUNE DE MOLLKIRCH	67,40 €
COMMUNE DE MOLSHEIM	57,60 €
COMMUNE DE MUHLBACH SUR BRUCHE	131,28 €
COMMUNE DE MUTZIG	370,64 €

ETABLISSEMENT	Montant 1^{er} semestre 2026
COMMUNE DE NATZWILLER	0 €
COMMUNE DE NEUVILLER LA ROCHE	34,64 €
COMMUNE DE NIEDERHASLACH	201,30 €
COMMUNE DE NORDHEIM	30,98 €
COMMUNE D'OBERHASLACH	158,71 €
COMMUNE D'ODRATZHEIM	91,25 €
COMMUNE D'OTTROTT	73,01 €
COMMUNE DE PLAINE	140,49 €
COMMUNE DE RANRUPT	0 €
COMMUNE DE ROMANSWILLER	12,76 €
COMMUNE DE ROSENWILLER	31,02 €
COMMUNE DE ROSHEIM	0 €
COMMUNE DE ROTHAU	178,20 €
COMMUNE DE RUSS	63,88 €
COMMUNE DE SAALES	0 €
COMMUNE DE SAINT BLAISE LA ROCHE	0 €
COMMUNE DE SAINT NABOR	34,62 €
COMMUNE DE SAULXURES	18,25 €
COMMUNE DE SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT	153,24 €
COMMUNE DE SCHIRMECK	82,02 €
COMMUNE DE SOLBACH	0 €
COMMUNE DE SOULTZ LES BAINS	0 €
COMMUNE DE STILL	76,48 €
COMMUNE DE TRAENHEIM	9,13 €
COMMUNE D'URMATT	93,02 €
COMMUNE DE WALDESBACH	0 €
COMMUNE DE WANGEN	36,50 €
COMMUNE DE WANGENBOURG	40,14 €
COMMUNE DE WASSELONNE	0 €
COMMUNE DE WESTHOFFEN	12,76 €
COMMUNE DE WILDERSBACH	0 €
COMMUNE DE WISCHES	9,13 €
COMMUNE DE WOLXHEIM	54,64 €
COMMUNE DE ZEINHEIM	0 €
CROIX ROUGE FRANCAISE UNITE MOLSHEIM	136,91 €
TOTAL GENERAL	5050,46 €